

ASSOCIATION SPORTIVE DE TIR DE L'ARGOAT

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Kergré, le 10 septembre 2017

Début 10 h 00

Membres du bureau :

Président	Marc VENGA	Présent
Trésorier	Philippe PIERSON	Présent
Secrétaire	Dominique FROMENTIN	Présente

Commissaires de tir :

Stéphane BLEE	Présent
Josselin CABANNE	Présent
Jean-Yves FAVENNEC	Présent
Jacques FROMENTIN	Présent
Gaël LASSALLE	Présent
Ludovic NAOUR	Présent
Éric PRIGENT	Présent
Marc SILLOU	Présent
Michel ZITTVOGEL	Excusé

Invité: ABTP (Association Briochine de Tir de la Police) locataire.

Présents: au pointage 64

A. Rapport du président

1. Homologation du stand

Après réalisation de travaux demandés par la FFTir :

- Renfort des casquettes de tir par des tôles d'acier.
- Recouvrement des buttes de tir avec des pneus remplis de sable pour éviter les ricochets.
- Habillage des fenêtres de tir au 100 m en parpaings avec des chevrons.
- Murer sous les tables de tir à 50 m pour empêcher le tir couché (qui permet de tirer au-dessus de la colline) et rehausser la table de tir de 20 cm.

L'homologation du stand a été prononcée le 2 mars 2017.

2. Rappel de la réglementation

Le décret du 9 mai 2017 a modifié le classement des armes « dangereuses ». Ainsi, les mitrailleuses à bande sont désormais classées en catégorie A1 et non plus en B, avec obligation pour les détenteurs de s'en dessaisir.

3. Entretien du stand

Pour le débroussaillage du stand un appel aux volontaires a été fait en juillet. Seules 3 personnes ont répondu. Pour le bien être de chacun, être plus nombreux serait à l'avenir souhaitable.

4. Forum

Il est rappelé que l'ASTA a un site et un forum Internet (informations sur la réglementation, modalités d'obtention des licences, forum de discussion, etc.). Il est ouvert à tous et peut être consulté à tout moment. Il ne faut pas hésiter à participer au forum et à ouvrir de nouveaux fils de discussion.

5. Pénalités

Des tirs dans les casquettes métalliques ont été constatés. Compte-tenu de l'investissement financier présenté par ce matériel, le Comité Directeur de l'ASTA a envisagé, sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale, d'appliquer une amende de 30 € à acquitter par le tireur pour tout impact dans la casquette. En cas de refus, la réinscription ne sera pas renouvelée. Cette proposition est acceptée par l'Assemblée Générale

6. ABTP (association briochine de tir de la police)

Il est rappelé aux tireurs de l'ASTA venant tirer le samedi matin, jour d'ouverture du stand par l'ABTP, qu'ils doivent respecter le règlement du club locataire.

7. Invités

Un adhérent ASTA en premier club (les seconds clubs n'ont pas droit aux invités) peut avoir 2 invités sous son entière responsabilité, et sous réserve qu'ils occupent le même poste de tir.

8. Photo

Il est demandé à chaque adhérent de fournir une photo afin d'établir un « trombinoscope » destiné à chaque commissaire de tir.

B. Rapport du trésorier

L'objectif est de maintenir le club au meilleur niveau financier. Pour cela, l'ASTA procède à la location du stand à l'ABTP (association briochine de tir police) et à un armurier pour essais d'armes.

1. Rappel procédure de renouvellement de licence

Pour pratiquer le tir il convient d'être à jour de la cotisation.

L'inscription ou la réinscription sont effectuées par le trésorier sur le logiciel de la FFT qui renvoie les licences sous enveloppe à l'adresse de l'adhérent, d'où l'importance de donner ses coordonnées exactes sous peine de voir la licence retardée voire égarée.

Rappel : en cas d'inexactitude ou d'incompatibilité dans les documents fournis (adresse différente sur le chèque notamment), une pénalité de 10 € sera appliquée, correspondant aux frais de duplicata de licence.

Pour information, depuis le mois de juillet, la Fédération prélève le montant des cotisations directement sur le compte de l'ASTA, ce qui permet de réduire les délais d'obtention de la licence.

Pour la saison 2017-2018 les conditions d'inscription sont les suivantes (inchangées par rapport à l'AG précédente comme prévu) :

Licence :120 €
Second club :70 €
Droit d'entrée nouvel adhérent :75 €
Retard pour inscription (au-delà du 31 octobre) :30 €

2. Il est proposé les dépenses suivantes :

Frais de secrétariat (PC portable, papier, cartouches imprimantes, timbres...) : 1000 €

Travaux pour le changement des portiques 25 et 100 m : 1000 €

Travaux d'insonorisation sur quelques postes au pas 50 m : 2000 €

Travaux pour création d'un poste supplémentaire (debout, à genou) au pas 100 m : 600 €

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

Information

Vincent BORECKI s'est porté candidat pour assurer la fonction de commissaire de tir, proposition acceptée par le comité directeur.

Fin de l'Assemblée Générale à 12 h

Le Président

La Secrétaire

ASSEMBLEE GENERALE DU 10 SEPTEMBRE 2017

Comité directeur

- **Président : Marc VENGA**
- **Trésorier : Philippe PIERSON**
- **Secrétaire : Dominique FROMENTIN**

Commissaires de tir

- **Vincent BORECKI**
- **Jacques FROMENTIN**
- **Éric PRIGENT**
- **Jean-Yves FAVENNEC**
- **Ludovic NAOUR**
- **Josselin CABANNE- animateur diplômé FFTir**
- **Stéphane BLEE**
- **Gael LASSALLE**
- **Marc SILLOU**
- **Michel ZITTVOGEL**
- **Jean-Yves l'ECHELARD**
- **Yvon THEPOT**

Membre comité directeur

- **Pierre Guillou**